



Bio Anti-Limaces

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 2/28/2018 Version: 01.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article
Nom commercial : Bio Anti-Limaces
Code du produit : 1003671 - 1003672
Autres moyens d'identification : Numéro d'agrément: 10290G/B & L01957-070

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produits phytopharmaceutiques
Molluscicides (anti-limaces)

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DCM - De Ceuster Meststoffen nv/sa
Bannerlaan 79
2280 Grobbendonk - Belgium
T +32 (0)14 25 73 57 - F +32 (0)14 21 76 02
dcm@dcm-info.com - www.dcm-info.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	telephone number +32 2 264 96 30 (normal fee) if emergency number not available
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Phrases EUH : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases supplémentaires : SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Bio Anti-Limaces

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Phosphate ferrique	(N° CAS) 10045-86-0 (N° CE) 233-149-7	<= 1.25	Non classé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés. Rincage abondant à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Lors du chauffage ou de la combustion, des gaz toxiques peuvent être formés.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) et un vêtement de protection étanche au gaz et résistant aux produits chimiques.
Autres informations	: Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter des vêtements de protection (voir chapitre 8).

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Eviter la production de poussières. Utiliser des machines mécaniques d'usinage. Nettoyer immédiatement en balayant ou en aspirant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
Durée de stockage maximale	: 24 mois
Température de stockage	: -5 - 35 °C
Informations sur le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Bio Anti-Limaces

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lire l'étiquette avant utilisation.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires : Le produit ne contient pas d'éléments pour lesquels les valeurs MAC sont définies.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Maintenir une bonne hygiène industrielle.

Protection des mains:

Gants en caoutchouc nitrile - épaisseur des gants: 0,4 mm
Gants en chloroprène - épaisseur des gants: 0,5 mm
Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile butyle - épaisseur des gants: 0,7 mm
Gants en PVC ou autre matière plastique - épaisseur des gants: 0,7 mm

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité à protection (lunettes de protection totale selon EN 166)

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide granulé.
Couleur	: bleu-vert.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
pH solution	: 7.45 - concentration: 10.00 g/L, 20 °C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Sans objet
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Sans objet
Point d'éclair	: - EEC A.10, le produit est ininflammable
Température d'auto-inflammation	: > 409 °C - EEC A.16, GLP: oui, non auto-inflammable
Température de décomposition	: 500 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable, Inflammabilité (matières solides), BPL: oui
Pression de vapeur	: Sans objet
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Sans objet
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Peu soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif. EEC A.14, BPL: oui, non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant. EEC A.17, BPL: oui, non comburant.
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Sans objet
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Sans objet

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente : 798 kg/m³

Bio Anti-Limaces

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Rien connu.

10.5. Matières incompatibles

Rien connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non pertinent

Bio Anti-Limaces

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg OECD 423
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg OECD 402
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Lapin, Résultat - pas d'irritation de la peau, Ligne directrice 404 de l'OCDE
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lapin, Résultat - pas d'irritation des yeux, Ligne directrice 405 de l'OCDE
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Cochon d'inde, Résultat - ne provoque pas de sensibilisation cutanée, Ligne directrice 406 de l'OCDE
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Génotoxicité in vitro: ne contient aucun ingrédient dangereux selon GHS
Cancérogénicité	: Ne contient pas de composant listé comme cancérogène
Toxicité pour la reproduction	: Ne contient pas d'ingrédients sur la liste des substances toxiques pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Évaluation: Non classé comme toxicité d'organe cible spécifique, exposition unique
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Évaluation: Non classé comme toxicité d'organe cible spécifique, exposition répétée
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

Bio Anti-Limaces

CL50 poisson 1	> 100 mg/l Oncorhynchus mykiss, OECD 203
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l Daphnia magna, OECD 202
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata, OECD 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Bio Anti-Limaces

Persistance et dégradabilité	Les composants organiques du produit sont biodégradables.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bio Anti-Limaces

Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation est peu probable.
------------------------------	-----------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Bio Anti-Limaces

Ecologie - sol	La pollution des eaux souterraines est peu probable.
----------------	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune donnée disponible.

Bio Anti-Limaces

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Produit: nettoyer de manière sécuritaire conformément à la réglementation locale / nationale. Combustion à haute température. Emballages contaminés: empiler les emballages contaminés autant que possible, puis réutiliser après un nettoyage correct.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

BE Bio Anti-Slak n'est pas soumis au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

BE Bio Anti-Slak n'est pas soumis au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe

: Classe de danger pour l'eau (WGK) nwg, sans danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV

: Non assujéti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

: Aucun des composants n'est listé

Bio Anti-Limaces

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

SZW-lijst van mutagene stoffen	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le produit est un produit phytosanitaire enregistré, une évaluation de la sécurité a été effectuée. Utilisez le produit uniquement selon les instructions de l'étiquette / produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
--------	--

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit